

Que faire face au feu ?



Consignes de
sécurité :
information
préventive
du citoyen

Grand Site Sainte Victoire

Appeler les secours
18 ou **112**



A la maison :

Avant l'incendie :

Conseils :

- Informez vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous.
- Ne stockez pas de bois à proximité de la maison.
- Munissez-vous si possible de : radio avec piles, portable, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments de 1ère urgence, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement.

Agir :

- Débroussailliez votre propriété sur 50 mètres autour de l'habitation.
- Entretenez vos chemins d'accès afin que les pompiers puissent facilement y accéder et ne risquent pas leur vie (souvenez-vous, les camions ont une taille importante : hauteur 4 m, largeur 3,5 m). Entretenez donc au moins jusqu'à ces distances en hauteur. La loi vous impose 10 mètres de part et d'autre du chemin d'accès.
- Votre maison est équipée d'ouvertures, pensez à vérifier l'état d'étanchéité des portes, volets, fenêtre. Ce sera un précieux atout si le feu arrive.
- Enlevez aiguilles, feuilles mortes, brindilles des toitures et gouttières.
- Prévoyez des moyens de lutte (points d'eau, matériel d'arrosage....).
- Enterrez votre bonbonne de gaz, ou, à défaut, enlever régulièrement toute la végétation aux abords et en dessous.

Pendant l'incendie :

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informez les pompiers le plus vite (18 ou 112). Soyez très précis.
- Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt. Ne sortez pas sans ordre des autorités



- Ouvrez le portail de votre terrain afin de faciliter l'accès aux pompiers.
- Arrosez le bâtiment, les boiseries extérieures et ensuite la végétation tant que le feu n'est pas là, afin de diminuer l'inflammabilité de la propriété (capacité à prendre feu), puis rentrez les tuyaux d'arrosage dans un endroit clos (ils seront très utiles après).
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, l'intérieur et éloignez les si possible du bâtiment afin d'éviter tout risque d'explosion.
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche, un bâtiment solide et bien protégé constituera un bon abri afin d'éviter toute intoxication par les fumées ou tout risque de brûlure.
- Fermez les volets, portes et fenêtres et boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aération, cheminées...). Arrêtez la ventilation pour éviter les appels d'air.
- Respirez à travers un chiffon humide afin de vous préserver des intoxications par la fumée.
- Suivre les instructions des pompiers car ce sont des professionnels du danger.



Après l'incendie :

- Eteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment et en retournant les cendres (des braises peuvent couvrir).
- Arrosez abondamment les végétaux partiellement touchés afin de favoriser leur survie.

Dans la nature :

Avant l'incendie :

- Prudence recommandée aux promeneurs et automobilistes (pas de barbecues, de mégots...) et aussi aux professionnels : agriculteurs, forestiers, BTP (demander les autorisations nécessaires, munissez-vous d'un portable pour donner l'alerte, ayez un extincteur ou de l'eau utilisable à proximité).



Pendant l'incendie :



- Eloigner-vous dos au vent.
- Si vous êtes surpris par le front de feu : respirez à travers un linge humide.
- Si vous êtes à pied, recherchez un écran (rocher, mur...).
- Si vous êtes en voiture, gagnez si possible une clairière, ou arrêtez vous sur la route dans le sens du départ en allumant vos feux afin d'être plus facilement repéré et être en mesure d'évacuer rapidement. Attention, ne vous engagez pas sur une voie dont vous ne connaissez pas l'issue.
- Suivez les instructions des pompiers car ce sont des professionnels du danger.

Une fumée suspecte en forêt :

- Donnez l'alerte (18 sur téléphone fixe ou 112 sur téléphone portable)
- Localisation précise : commune, lieu-dit, points de repères
- Description des abords : camping, lotissements.....
- Direction prise par le feu, couleur de fumée
- Moyens d'accès possible par les secours
- Ne raccrochez pas avant d'avoir fourni tous ces renseignements et terminez la conversation par : « Vous avez bien compris, puis-je raccrocher ? »

INFORMER, C'EST PREVENIR !



www.prim.net/prevention200.org/www.intérieur.gouv.fr/www.environnement.gouv.fr

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS - SAINTE-VICTOIRE
ADRESSE POSTALE : Immeuble le Derby
570, avenue du Club Hippique 13090 Aix-en-Provence
Tél. 04.42.64.60.90 fax 04.42.64.60.99 email : contact@grandsitesaintevictoire.com

